

ET APRES ?

Nous poursuivrons les négociations pour :

- Une revalorisation annuelle de ce régime
- Une perspective de carrière associée au niveau fonctionnelle (grade plafond)
- ...



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

fo@loireforez.fr

Tél : 04 26 54 71 17

Permanences les jeudis de 15h00 à 17h00

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à :
Lionel FARROUULT ou Emeric SEUX

Nom.....
Prénom(s).....
Né (e) le..... à.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
N° Tel Domicile..... Travail.....
Adresse Email :
.....
Collectivité/Service.....
Grade.....
Adhère au Syndicat FORCE OUVRIERE à compter du.....

Signature :

Numéro 3



L'IN **FO** de L'AGGLO.

Syndicat Force Ouvrière du personnel

De la Communauté d'agglomération Loire Forez

Spécial Régime Indemnitaire

Nous avons décidé de consacrer ce bulletin d'information au Régime Indemnitaire (RI) et aux modifications apportées à celui-ci suite au conseil communautaire du 29 mars 2016

Pourquoi le Régime Indemnitaire évolue ?

Vos représentants FO ont porté **vos revendications**, inscrites dans le cahier prévu à cet effet, auprès de l'autorité territoriale concernant notre régime indemnitaire :

1) Revendication en terme de transparence et d'équité :

« Mettre en place des critères permettant de coter le niveau fonctionnel des postes et diffuser ces critères aux agents »

2) Revendication en terme de revalorisation financière

« Augmenter le montant du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents »

Comment cette évolution s'est-elle construite ?

L'autorité territoriale a accepté de ré-ouvrir ce dossier dont l'instauration, sous la forme actuelle, datait du conseil communautaire du 12 mai 2013.

Ce dossier a été évoqué en CT le 16 juin 2015 afin de définir les conditions de cette « refonte ».

Trois de vos représentants syndicaux ont participé à un groupe technique pour travailler sur la grille de critères (6 réunions)

Les résultats des négociations:

Deux documents ont été réalisés à l'issue de ces négociations.

Doc 1 : grille de 9 critères

Niveau fonctionnel	Critère 1 : Positionnement Stratégique	Critère 9 : Capacités métiers requis
10 (DGS)	Des définitions par niveau fonctionnel	
9 (DGA)		
8		
7		
6		
5		
4 (nouveau)		
3		
2		
1		

Doc 2 : Les montants attribués par
niveau fonctionnel

RI actuel	Nouveau RI	Variation en %
Non communiqué	Non communiqué	-
Non communiqué	Non communiqué	-
650	665	2.3
550	565	2.7
480	490	2.1
350	365	4.3
-	295	-
210	225	7
150	165	10
120	135	12.5

L'attribution de votre niveau fonctionnel, issue de l'analyse des critères, a été réalisée par les directeurs et responsables de services.

S'il existe des syndicats corporatistes, nous rappelons ainsi que **FO** représente tous les agents sans distinction de catégories et que nous nous efforçons de défendre les intérêts de tous.